



DA 18-333/4

**DECISION n° 99.00.620.031.0 du 15 juin 1999**

---

**ADDITIF n° 4 au  
CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**

**n° 98.00.620.026.0 du 16 juin 1998, révisé**

---

Le présent additif concerne les balances modèle WSK101 qui diffèrent du modèle faisant l'objet du certificat précité, de son additif n° 1 (1) et de sa révision n° 1 (2), par la possibilité d'utiliser les différentes versions du dispositif indicateur, types E1, E2 et E3, telles que définies dans le certificat d'essai SDM n° 98.06 du 5 juin 1998 (Révision n° 2).

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité, son additif n° 1 et sa révision n° 1 restent inchangées.

Le sous-directeur de la métrologie,

J.F. MAGANA

---

(1) Décision n° 99.00.620.027.0 du 17 mai 1999.  
(2) Décision n° 99.00.620.020.0 du 23 avril 1999.